

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Découvertures de services dans les hôpitaux de la région : La Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine sonne l'alarme

GASPÉ - 13 juillet 2023 : La Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (TCGF-GIM) est hautement préoccupée par les récentes annonces de découverture en obstétrique dans les hôpitaux de la région. Si ces dernières sont temporaires, les échos du milieu nous laissent croire que la situation d'instabilité des équipes n'est pas près d'être résolue. Bien que nous reconnaissions les énergies considérables déployées par le CISSS de la Gaspésie pour assurer la continuité des services à la population, nous restons inquiètes du sort des femmes qui devront faire appel à ces départements et des travailleuses qui opèrent dans ces conditions. Dans ce contexte, nous interpelons le gouvernement de François Legault, le ministre de la Santé Christian Dubé, ainsi que les élu·e·s de la région sur l'importance de consolider les services de santé de proximité dans les régions comme la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Les annonces de découvertures de services en obstétrique représentent une source d'anxiété importante pour les familles qui attendent un enfant en plus de comporter des risques pour la sécurité de la dyade mère-enfant. Il s'agit d'un stress inutile qui n'est pas sans conséquence sur le bon déroulement des accouchements. Cette situation peut par exemple amener certaines familles à privilégier des interventions médicales qui n'auraient pas été nécessaires autrement : « C'est un contexte où des femmes pourraient par exemple être tentées par un déclenchement médical de leur accouchement pour s'assurer de ne pas avoir à aller accoucher à plus de 100km de leur domicile. Ça peut contribuer à augmenter les interventions médicales non désirées et augmenter le stress des mères dans un moment déjà anxiogène. » explique Nastassia Williams, coordonnatrice de la TCGF-GIM

Les citoyennes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ne sont pas des citoyennes de 2^e classe, des clientes ou des usagères de services, elles sont titulaires de droits en matière de santé. Le droit à la santé est un droit fondamental reconnu dans plusieurs instruments juridiques internationaux que le Canada et le Québec se sont engagés à respecter. Il garantit entre autres une accessibilité physique à des soins de santé et des services

sociaux. Par conséquent, nous sommes préoccupées de voir les découvertures en obstétriques se multiplier et se prolonger au cours des dernières années. Il s'agit d'un obstacle non négligeable au libre choix des femmes en ce qui a trait à leur santé et, dans le cas qui nous intéresse, au bon déroulement de leur grossesse.

La TCGF-GIM tient à souligner que la présente crise est au moins en partie le résultat des piètres conditions de travail offertes aux infirmières et aux professionnelles de la santé en général. Ces métiers, principalement pratiqués par des femmes, sont associés à de longues heures de travail, peu de pouvoir sur les horaires (pensons au temps supplémentaire obligatoire), de contrôle sur les conditions d'exercice et un manque de reconnaissance chronique. Selon Nastassia Williams: « le gouvernement de François Legault a la responsabilité de mettre en place des conditions de travail acceptables et compétitives pour les femmes qui font fonctionner notre système de santé : les infirmières, les préposées aux bénéficiaires, les sage-femmes parmi tant d'autres et de leur donner la chance d'être une partie de la solution. C'est la seule issue à la présente crise. »

Avec le nouveau projet de loi 15 et la mise en place éventuelle de Santé Québec, nous sommes inquiètes de voir le lieu de prise de décision s'éloigner encore davantage de nos établissements de santé locaux et régionaux, et nous craignons que les réalités et les besoins des femmes de notre territoire soient noyés dans la masse. Nous soutenons que les services de santé et services sociaux doivent être en adéquation avec les besoins de nos communautés et il est à craindre qu'un projet aussi centralisateur que celui de la loi 15 soit difficilement conciliable avec cet impératif.

De plus, bien que le projet de loi 15 reprenne plusieurs droits des usager·ère·s prévus par la loi sur les services sociaux et de santé, il exclut celui qui garantit l'accessibilité physique aux services sociaux et de santé. L'accessibilité physique aux services est une composante incontournable au droit à la santé et il est primordial que les femmes de notre région n'y échappent pas.

À propos

La <u>Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine</u> mène des actions de défense collective des droits des femmes, soit des activités d'éducation populaire, de mobilisation et de représentation. Elle agit politiquement, sans partisanerie, pour que les droits et les intérêts des femmes de notre région soient concrètement respectés dans divers domaines comme la santé, l'éducation, le développement social et économique de la région.

Renseignements et demandes d'entrevues :

Nastassia Williams | (581) 887-5061 ou <u>contact@femmesgim.qc.ca</u>Coordonnatrice, Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine